



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

Délibération n°2022-31

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE du 18 octobre 2022

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 12 octobre 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M^{me} Claudie SONNET, Vice-Présidente, M^{me} Christine BOURDEL, M^{me} Simone GITEAU, M. Bernard GAUDIN, M^{me} Brigitte PALIERNE, M^{me} Jocelyne GAUTIER, M^{me} Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT, M. Jean-Claude BOISSEAU, M^{me} Marie-Jo. HAVARD.

Excusé : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M^{me} Claudie SONNET).

Objet : **Repas de Noël des Aînés 2022 : Prix du repas pour les conjoints de moins de 70 ans et bons d'achat pour les personnes de 70 ans et plus qui ne participent pas au repas**

EXPOSÉ

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que le traditionnel repas de Noël des Aînés aura lieu **le jeudi 8 décembre 2022**.

Les conjoints de moins de 70 ans sont conviés au repas moyennant la somme de **15,00 €**.

La recette sera inscrite à la nature 706 « Autres prestations de service » du budget du CCAS.

De plus, il est proposé d'offrir à chaque castelbriantais de 70 ans et plus qui ne participe pas au repas de Noël, un bon d'achat d'une valeur de **12,00 €**, à faire valoir dans les restaurants et commerces de bouche du centre-ville **du lundi 12 décembre 2022 au vendredi 13 janvier 2023 inclus**.

Une convention sera signée avec chaque commerçant participant à l'opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits à la nature 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget du CCAS.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- 1) d'approuver le prix du repas de Noël facturé aux conjoints de moins de 70 ans,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer les conventions pour les bons d'achats et toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20221025-5-DE

Acte certifié exécutoire

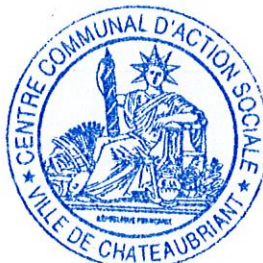
Réception par le Préfet : 25-10-2022

Publication le : 25-10-2022

Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET



Mis en ligne le
25/10/2022



Fait et délibéré à Châteaubriant, le 18 octobre 2022

Pour Le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente,

Claudie SONNET